



# SCULPTURES AU JARDIN

## APPEL DE DOSSIERS 2024

### 8<sup>e</sup> ÉDITION

Les sculpteurs professionnels du Québec sont invités à présenter leur candidature pour participer à la huitième édition de SCULPTURES AU JARDIN à Mascouche.

Les œuvres sont intégrées dans les aménagements paysagers du Jardin Moore, un jardin à l'anglaise, aménagé sur un terrain de deux hectares présentant un dénivelé plongeant vers la rivière Mascouche.

Le Jardin Moore est un joyau horticole cultivé en permaculture. Il est protégé et géré par un organisme communautaire, la Fondation Dyson Moore. Grâce au travail d'une équipe passionnée, il est devenu un lieu culturel et récréotouristique reconnu de la région de Lanaudière.

L'exposition dure trois mois. Elle est une magnifique vitrine pour faire connaître l'art de la sculpture de jardin.

#### **NOUVEAUTÉS IMPORTANTES DANS L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION**

Encouragés par l'engouement du public qu'a suscité la présentation d'un artiste invité dans un espace dédié en 2023, nous récidivons et maintiendrons cette décision pour les années à venir.

Le sculpteur invité est l'artiste qui remporte le premier Prix Sculptures Desjardins de l'édition précédente. Cette invitation s'accompagne d'un cachet, d'une identification personnalisée au jardin et d'être l'artiste en tête d'affiche de l'année en cours.

Les visiteurs du Jardin Moore apprécient l'intégration harmonieuse des sculptures à la nature et aiment découvrir les sculpteurs du Québec. Pour renforcer l'expérience du public et la visibilité des artistes sélectionnés, **nous encourageons vivement la présentation de trois œuvres cette année.**

Pour cette huitième édition, nous serons donc fiers d'accueillir **15 artistes exposants**.

**SCULPTURES AU JARDIN aura lieu**  
**du 21 JUIN au 2 OCTOBRE 2024**

Plusieurs prix sont remis au cours de l'exposition dont les **Prix Sculptures Desjardins** attribués par un jury professionnel et les **Prix Coups de Cœur du Public** attribués par un vote des visiteurs. Tous les prix sont accompagnés d'une bourse grâce à la contribution de fidèles partenaires financiers. Un montant total de 7,550 \$ fut partagé en cachets et bourses aux artistes en 2023 dont une contribution de 100\$ pour participer aux frais de déplacement de tous les exposants.

Le formulaire d'inscription et les détails du dossier à fournir sont à la page suivante.

**Merci de nous faire confiance!**

Si vous n'avez jamais exposé au Jardin Moore, bienvenue à la relève! Veuillez faire parvenir un dossier complet\* en incluant cette page à cette adresse :

**[sculpturesaujardin@gmail.com](mailto:sculpturesaujardin@gmail.com)**

Pour les artistes ayant déjà exposé au Jardin Moore, veuillez simplement nous faire parvenir ce formulaire et une mise à jour de vos photos en extérieur.

Seuls les inscriptions et/ou les dossiers livrés à la date d'échéance seront analysés par les membres du jury de sélection, début mars.

### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 26 FÉVRIER 2024**

<b>Nom :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>Site WEB :</b>	

#### **\*\*COMPOSITION D'UN DOSSIER COMPLET\*\***

- Ce formulaire d'inscription complété;
- Un résumé de CV et votre démarche artistique;
- Cinq photos de vos sculptures en extérieur, aux formats .png ou .jpg /300 dpi / 2 mo., accompagnées de leur description. La qualité des photos présentées est importante à l'étape de la sélection.

**Pour information, contactez Odette Morel au 438-872-5040**

#### **CONSIGNES POUR LES SCULPTURES EXPOSÉES EN JUIN 2024 AU JARDIN MOORE**

- Les matériaux acceptés doivent être imperméables et résistants aux intempéries: pierre, métal, résine, céramique, verre, bois, des assemblages.
- Le format minimum accepté est 90 cm (3 pieds) de hauteur incluant le socle.
- La largeur et la profondeur maximale au sol sont de 1 mètre.
- Les œuvres doivent être facilement déplaçables sans socle permanent.
- Les œuvres doivent être stables et ancrées solidement pour les protéger du vent si nécessaire. Le jardin ne fournit pas les dalles ni les ancrages.
- Les œuvres doivent être sans danger pour le public et les jardiniers responsables des aménagements paysagers.

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser une œuvre si elle ne respecte pas les consignes présentées.

**L'installation des œuvres aura lieu les jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 juin 2024 sur rendez-vous. Le démontage de l'exposition débutera à partir du 3 octobre 2024.**

Chaque artiste est responsable de ses assurances. Le Jardin Moore possède une assurance limitée pour responsabilité civile.